

je ne les ai point inventés, je n'ai eu d'autre mérite que de contribuer à les propager.

Je crois avoir suffisamment répondu aux accusations d'improvisation et de tendance rétrogrades, je vais à mon tour vous retourner l'accusation d'avoir formulé un jugement un peu trop précipité.

Vous faites l'objection suivante :

Si la Banque prête à 3 p. %, et qu'elle retire son papier en remboursant ces 3 p. %, que lui restera-t-il ?

Voici ce que j'ai à répondre :

Le premier peut-être parmi ceux qui ont traité la question du crédit, depuis Février, j'ai avancé que, pour prévenir la dépréciation du billet de banque, et pour faire qu'il n'en reste dans la circulation que la quantité strictement nécessaire, il suffisait d'obliger la Banque à accepter en remboursement ses propres billets, en leur restituant l'intérêt perçu à leur émission. Par ce moyen, tout porteur de billet de banque qui n'en aurait pas l'emploi, au lieu de jeter forcément ce billet dans la circulation, afin d'en tirer parti, ce qui amènerait la dépréciation, ce porteur rapporterait le billet sans emploi à la Banque, qui lui en rembourserait l'intérêt : par ce très-simple procédé, on serait certain qu'il ne resterait en circulation que la quantité absolument nécessaire.

Ceci admis, voici ce qui se passerait en cas de la création de banque d'État.

De deux choses l'une, ou le billet de la Banque d'État, inspirant la confiance, serait utile et entrerait dans la circulation, ou bien, n'attirant pas la confiance, il demeurerait inutile et ne circulerait pas.

Dans le premier cas, si la confiance existe en lui, si la banque d'État est une bonne institution, ce billet, remplaçant la lettre de change, aura une émission infiniment considérable ; par conséquent, l'intérêt de 3 p. % donnera une recette assez importante, pour modifier profondément le budget.

Dans le cas contraire, si la Banque n'inspire pas la confiance, si le billet ne circule pas, il est évident que la Banque ne fera pas de recettes, mais ce sera complète justice. De quel droit une mauvaise institution ferait-elle des prélèvements, si elle ne rendait pas de services ?

Votre objection était donc erronée.

Mais vous ne m'avez pas seulement accusé de précipitation et de tendances rétrogrades, vous m'avez fait un autre reproche auquel, je vous l'avoue, j'ai été plus particulièrement sensible. Vous m'accusez de ne point me contenter de vouloir réformer le crédit, basé sur la